

## 23 - Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2011

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2011, il est proposé, au titre des tranches annuelles, chapitre 21.412.2128.00506 - 34000, la répartition suivante :

- <b>Complexe sportif de la Malcombe :</b>	<b>54 000 €</b>
- Tir à l'arc - pose d'une clôture côté chemin de Montoille	
- Aménagements ponctuels liés à Vital'Eté	
- Mur d'escalade - aménagement pour sécuriser la ligne de vie	
- <b>Complexe sportif Léo Lagrange</b>	<b>60 174 €</b>
- Annexe 3 : mise en conformité de la cage mixte, aménagement d'une zone d'accueil	
- Annexe 4 : complément d'aménagement du terrain à 9	
- <b>Complexe sportif de Rosemont</b>	<b>14 000 €</b>
- piste de BMX - amélioration du drainage de la zone technique	
- <b>Autres sites</b>	<b>24 540 €</b>
- grosses interventions sur clôtures pare-ballons et mobiliers sportifs divers	
- diagnostic des terrains de grand jeu	
<b>TOTAL :</b>	<b>152 714 €</b>

### Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché (s) à intervenir, après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 février 2011.*